

Madame, Monsieur,

Vous avez interpellé Jean-Luc Mélenchon concernant la place et les moyens donnés à l'innovation dans la société française et nous vous en remercions.

1 - Innovation et emploi

Nous comptons redynamiser l'emploi par l'innovation en investissant massivement dans les filières d'avenir telles que les énergies renouvelables (via la transition écologique) et la mer, et de façon générale nous aurons besoin de recherche et d'innovation pour mettre en œuvre la bifurcation de nos modes de production nécessaire à la transition écologique de notre économie. Nous prévoyons ainsi par exemple la création de 300 000 emplois grâce à l'économie de la mer ou encore de 300 000 emplois par l'évolution du système agricole vers une agriculture paysanne et écologique.

Nos objectifs de renforcer la prééminence française dans le virtuel et de soutenir les créations françaises (jeux vidéos notamment) dans un but émancipateur tout comme de soutenir la recherche publique sur la réalité et l'humanité augmentées seront aussi sources d'emplois.

Nous veillerons à l'inverse à ce que l'innovation ne se fasse pas au détriment des conditions de travail mais qu'elle soit au service d'emplois de qualité. Le développement des activités liées à l'économie collaborative sera ainsi encadré pour préserver le caractère de « partage » et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale ou encore « l'uberisation » des activités.

2 – 3 Stimuler l'entrepreneuriat, financer l'innovation

Afin de stimuler l'entrepreneuriat et de financer l'innovation, nous proposons les mesures suivantes :

- Financer l'escompte des PME à taux zéro par le pôle financier public
- Réserver l'avantage fiscal de l'assurance-vie aux fonds investis en France
- Encadrer la sous-traitance et étendre la responsabilité juridique, sociale et écologique des donneurs d'ordre
- Créer un fonds de solidarité interentreprises financé grâce à un barème progressif pour mutualiser la contribution sociale entre petites et grandes entreprises
- Généraliser l'économie sociale et solidaire, garantir son accès au financement et aux marchés publics

4 - La recherche et la formation

Le continuum entre recherche fondamentale, recherche finalisée et recherche industrielle doit être repensé. Nous avons besoin de R&D dans les entreprises pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux. Le transfert entre la recherche publique et les entreprises privées passera structurellement par l'augmentation du nombre de recrutements de docteurs formés par l'Université et les Établissements de recherche publique au sein des entreprises privées.

Par ailleurs, les connaissances acquises par le service public seront par défaut rendues accessibles aux acteurs privés, comme à tous les citoyens, via le dépôt des publications des chercheurs français sur les archives ouvertes nationales. Nous renforcerons et rénovons aussi les instituts techniques qui facilitent le transfert de connaissances.

Nous augmenterons le nombre de postes d'interface, de chercheurs d'entreprises privées ou d'instituts techniques accueillis dans des laboratoires publics, et réciproquement, et renforceront les établissements publics dédiés à la recherche finalisée (ex CEA ou INRA). Enfin, des aides à la R&D privée seront aussi proposées sur les grands thèmes d'intérêt pour la planification écologique, mais elles seront ciblées sur les PME et non les grands groupes.

Enfin, nous sortirons de la logique utilitariste de la recherche. Comme l'a dit Jean-Luc Mélenchon dans son discours à Lyon le 5 février 2017

« Si nous respectons la recherche et les sciences pratiques, eh bien nous avons un intérêt de très long terme à ce qu'il existe en France une recherche fondamentale libre. Une recherche où on ne vient pas toutes les 5 minutes demander au chercheur quand on va pouvoir tirer un brevet pour le mettre sur le marché. Vous avez besoin de la liberté de l'esprit plutôt que de celle du commerce. »

Nos propositions sont ainsi les suivantes :

- Réorganiser les grands instituts publics de recherche (CNRS, Inserm, INRA etc.) garant des recherches d'intérêt général et supprimer l'Agence nationale pour la recherche (ANR)
- Redonner à l'enseignement supérieur et à la recherche les moyens nécessaires au développement du savoir et de la qualification professionnelle
- Refonder le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser les financements pérennes plutôt que des appels à projets erratiques, augmenter le budget des universités et assurer une rémunération unifiée

Concernant la formation, nous proposons de :

- Développer les cursus courts dans l'enseignement supérieur et encourager la poursuite d'études après un bac professionnel ou technologique (BTS, DUT, licences professionnelles ...)
- Refonder l'organisation de la formation professionnelle des adultes et la formation continue et l'inclure dans le service public de l'enseignement professionnel. Elle doit d'abord profiter aux travailleurs pas ou peu qualifiés et aux chômeurs

5 - La mission de l'Etat

Le rôle de l'Etat est essentiel afin de permettre à la fois une impulsion massive dans les secteurs qui nécessitent un fort investissement pour se développer et une garantie du temps long et de l'indépendance par rapport aux intérêts financiers de court terme.

C'est pourquoi nous créerons des pôles publics ou impulserons des plans nationaux dans les secteurs stratégiques que sont la banque, l'énergie, la mer, l'espace ou encore le numérique. Ainsi nous proposons de :

- Créer un pôle public bancaire notamment par la socialisation de banques généralistes et accorder une licence bancaire à la Banque publique d'investissement dans son ensemble (groupe BPI France) lui permettant de se financer auprès de la Banque centrale pour financer les entreprises et une politique du crédit sur critères sociaux et écologiques
- Créer un pôle public de l'énergie pour mener une politique cohérente, en renationalisant EDF et Engie (ex-GDF) en lien avec des coopératives locales de production et consommation d'énergies renouvelables et en favorisant l'autoproduction et le partage des excédents
- Développer les énergies marines renouvelables (EMR) dans le cadre du plan de transition énergétique et d'une maîtrise publique des installations et réseaux
- Refuser l'abandon de la filière d'énergie marine et assurer son développement industriel par la nationalisation de la branche Energies Marines d'Alstom cédée à General Electric, de la branche éolienne d'Areva cédée à Siemens
- Garantir le lancement de la fusée Ariane 6 en 2020 et renforcer les recherches pour Ariane 7, notamment la recherche pour un lanceur réutilisable en 2025 et la maîtrise des technologies nécessaires à un vol habité
- Revenir sur la privatisation d'Arianespace et la filière de lancement de satellites, renforcer les moyens du Centre national d'études spatiales
- Reconquérir la maîtrise publique des technologies liées au numérique et aux télécommunications (câble sous-marin, tirs de satellites, réseaux basse et haute tension, etc.)
- Anticiper les transformations numériques du travail et de la production en lançant un plan pour l'industrie 4.0 associant les salariés

6 - Rétablir un consensus favorable à l'innovation

Le principe de précaution est à l'heure actuelle un garde-fou indispensable contre de nouveaux scandales sanitaires ou environnementaux. Il ne doit pas être vu comme un frein à l'innovation et aux nouvelles technologies mais comme un outil de contrôle citoyen permettant un débat de société autour des craintes et des bénéfices apportés par de nouvelles technologies ou produits.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

7 - La révolution juridique

Nous envisageons une réforme du droit d'auteur pour les supports numériques, en légalisant le partage non-marchand entre individus d'œuvres culturelles dématérialisées.

Parallèlement, nous estimons que les ressources numériques doivent être protégées en reconnaissant un « domaine commun » informationnel. Ce domaine est composé du domaine public et de l'ensemble des données, informations et savoirs qui ne sont pas protégés par la propriété intellectuelle. L'intégrer dans la loi permettra de le préserver contre les appropriations marchandes (copyfraud) et de garantir l'accès durable de tous-et toutes à la connaissance.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise